



SOMMAIRE

Mot du maire	1	Cueillette des feuilles mortes.....	7
Projet aqueduc et égout.....	2	Récupération des lampes fluocompactes	7
Inspecteur en bâtiment et en environnement	3	Récupération des téléphones cellulaires.....	8
Permis de brûlage	4	Mesures d'urgence pour vous et votre famille....	8
Articles à vendre	5	AFÉAS.....	9
Patrouille nautique.....	5	Club du Bon Temps, FADOQ de Piopolis.....	9
Subvention Rénovillage 2009.....	6	Nouvelles de la Fabrique.....	10
Activité collective de vente-débarras.....	6		

MOT DU MAIRE

Le 1^{er} novembre prochain, à la grandeur du Québec et par conséquent à Piopolis, se tiendront les élections municipales. Chez nous, comme ailleurs, ces élections suscitent rarement l'enthousiasme et plusieurs des personnes élues le sont par acclamation.

Pourtant, les fonctions de maire ou de mairesse, de conseillers ou de conseillères de la municipalité sont très intéressantes et d'une grande importance. Les élus de Piopolis gèrent vos taxes (près de $\frac{3}{4}$ de million de dollars) et s'intéressent à des dossiers nombreux et variés. Même si les responsabilités sont sérieuses, il n'est pas nécessaire d'avoir une formation particulière pour remplir le mandat d'élu municipal. En effet, le personnel de la municipalité s'occupe des tâches administratives avec beaucoup de compétence et de loyauté. Le rôle de l'élu est d'avantage au niveau des politiques, des orientations et des décisions. Il faut de l'ouverture d'esprit, un bon jugement et le souci de faire passer les intérêts de la collectivité avant ses intérêts personnels. Si vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à relever ce défi stimulant.

De plus, je serais heureux de répondre à vos interrogations sur le métier d'élu municipal et de partager mon expérience avec vous.

Comme plusieurs d'entre vous le savent, je ne demande pas de renouvellement de mandat. Ce n'est pas par manque d'intérêt pour les affaires de la Municipalité, mais je veux maintenant me consacrer à des projets personnels.

Bon été à vous tous et toutes.

Marc Beaulé, maire

PROJET AQUEDUC ET ÉGOUT

Nous sommes rendus à l'étape des demandes de soumissions pour un entrepreneur général qui réalisera l'installation des infrastructures d'aqueduc et d'égout et la réfection de la chaussée selon les plans et devis préparés par nos ingénieurs : Roy, Vézina et associés en collaboration avec SNC Lavallin (bureau de Thetford Mines). Le choix de l'entrepreneur se fera à la fin de juillet afin que les travaux puissent commencer en août.

Le gouvernement du Québec nous demande de compléter les travaux avant le 31 mars 2010. Au delà de cette date, les subventions ne seront plus versées. Par conséquent, l'aqueduc, les égouts et la réfection de la chaussée doivent être réalisés avant l'hiver. Cela nous contraint à un échéancier très serré.

Nous prévoyons organiser une séance d'information pour les citoyens concernés par les travaux afin de répondre aux interrogations bien légitimes des citoyens. Cette rencontre devrait avoir lieu en août ou au début de septembre. Vous serez avisés de la date lorsque ce sera possible.

Jusqu'à maintenant, tout le processus se déroule rondement en dépit de la tâche imposante que représente un projet d'une telle envergure pour une petite communauté comme la nôtre. Je veux profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement le Conseil et le personnel de la Municipalité pour leur dévouement. Je veux aussi souligner particulièrement l'efficacité et la compétence de notre directrice générale madame Julie Cloutier.

En terminant, je fais appel à la compréhension et à la tolérance de tous et chacun parce que ces travaux vont apporter des inconvénients temporaires que nous tenterons de réduire au minimum.

Marc Beaulé, maire

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Trois nouvelles dispositions réglementaires s'appliquent à compter de cette année dans le but de contrer la propagation des cyanobactéries sur nos plans d'eau.

En effet le Conseil, sur recommandations du Comité Qualité Environnement, a adopté des normes modifiant les normes en vigueur visant à protéger la qualité du milieu; soient des *normes de restauration obligatoire des rives des lacs et cours d'eau de notre territoire*, des *normes de contrôle des pesticides* ainsi que de *contrôle de l'érosion*.

Ainsi, il est dorénavant interdit de tondre à moins de cinq mètres (16 pieds) ou dix mètres (32 pieds) selon la pente du terrain de la ligne naturelle des hautes eaux. **Cette norme sera portée progressivement à dix mètres d'ici le 30 septembre 2012.** L'utilisation de tout compost, tout engrais de synthèse ou naturels et pesticides à l'intérieur de la bande riveraine de 15 mètres et toute mise à nu de superficie de sol excédant

25 mètres carrés, incluant la construction de chemins et le creusage et l'entretien de fossés, devra faire l'objet d'un permis pour lequel un plan de contrôle de l'érosion sera fourni par le propriétaire.

Des guides de contrôle de l'érosion et de restauration de la bande riveraine sont disponibles pour consultation au bureau municipal. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter à la Municipalité de Piopolis les lundis et mardis au 819-583-3953.

Gilles Blais, I.B.E

PERMIS DE BRÛLAGE

Selon le règlement #1988-004, toute personne qui désire faire un feu au cours de la période allant du 1^{er} avril au 15 novembre de chaque année, pour détruire foin sec, paille, herbes, tas de bois, broussailles, branchages, arbres, arbustes ou plantes, terre légère ou terre noire, troncs d'arbres, abattis ou autres bois, doit au préalable, obtenir un permis de l'autorité reconnue et ce, en tout endroit de la municipalité, **exception faite pour les feux allumés dans un baril ou un brasero.**

De plus, suite à l'émission du permis de brûlage, nous vous demandons d'être prudents lorsque vous faites un feu sans baril ou brasero. Il est important d'assurer une surveillance constante jusqu'à l'extinction finale et de disposer de l'équipement et du personnel nécessaires pour contrôler et éteindre le brûlage.

Vous pouvez faire votre demande de permis de brûlage en personne ou par téléphone au 819-583-3953 puisque la demande de permis de brûlage est gratuite.

ARTICLES À VENDRE

Voici différents articles à vendre par la Municipalité :

1) Un évaporateur style Champion d'une longueur de 72", d'une largeur de 23,5" et d'une hauteur de 27,5". Une panne d'une longueur de 72", d'une largeur de 22,5" et d'une hauteur de 10". Avec une plaque à chaudron, une cheminée de 103,75" et une rallonge de cheminée de 35". Vous pouvez aller le voir au garage municipal au 395 rue Martel. Il est installé à l'entrée sur des blocs de béton.

2) Une dactylo de marque Olympia, standard 200.

3) 2 ordinateurs usagés.

Vous avez jusqu'à 15h00 le jeudi 23 juillet 2009 pour soumettre vos prix à la Municipalité dans une enveloppe cachetée avec inscription « soumission évaporateur » ou « soumission dactylo » ou « soumission ordinateur ».

PATROUILLE NAUTIQUE

Cette patrouille a pour objectif d'informer les plaisanciers, villégiateurs et vacanciers sur les règles de la sécurité nautique et aquatique. En cas d'infractions ou de comportements inacceptables, les patrouilleurs nautiques sont maintenant assermentés comme constables spéciaux. Donc, ils peuvent émettre des constats d'infraction. Les patrouilleurs feront aussi un travail de prévention et de sensibilisation au vol des biens et des équipements des plaisanciers, riverains et villégiateurs dans la zone immédiate de la rive.

Il est possible de joindre les patrouilleurs en cas de besoin au 819-582-9290.

SUBVENTION RÉNOVILLAGE 2009

Cette subvention vient en aide aux personnes à faible revenu.

Les critères d'admissibilité pour la subvention sont :

- ❖ Faire partie de la MRC du Granit;
- ❖ Être propriétaire;
- ❖ La valeur des bâtiments (non pas le bâtiment à rénover seulement, mais la valeur de TOUS les bâtiments sur le terrain) doit être inférieure à 75 000 \$;
- ❖ La subvention paie en pourcentage jusqu'à un maximum de 10 000 \$. Le pourcentage est évalué en fonction du salaire brut des occupants de la maison (moins les gens gagnent, plus le % est élevé).

Donc, si vous détenez **TOUS** ces critères, vous pouvez téléphoner à la MRC pour des informations au 819-583-0181. Vous devez connaître le montant de votre revenu pour l'année 2008!

ACTIVITÉ COLLECTIVE DE VENTE-DÉBARRAS

Chers concitoyens et concitoyennes,

Prenez note que l'activité municipale *Vente-débarras* se tiendra la première fin de semaine d'août soit le 1^{er} et 2 août 2009. Pour cette fin de semaine **SEULEMENT**, vous n'avez pas besoin de permis.

La Municipalité vous permet d'utiliser le terrain de l'édifice municipal pour que vous y installiez vos tables. Vous aurez accès aux toilettes.

En cas de mauvaise température, la salle municipale sera à votre disposition. Par contre, pour le samedi, la salle sera disponible jusqu'à

15h00 seulement puisque la messe sera célébrée à 16h00 du fait qu'il y aura un concert à l'église en soirée.

Je vous remercie à l'avance de laisser les lieux propres. Participez en grand nombre et je vous souhaite une belle fin de semaine!

Bibiane Lafontaine, responsable de l'activité.

819-583-3832

CUEILLETTE DES FEUILLES MORTES

Une entente a été conclue avec Mme Suzette Raymond et M. Michel Gagnon concernant une collecte des feuilles mortes sur tout le territoire de la municipalité. Pour cet automne, le 19 octobre et le 2 novembre sont les dates prévues pour la cueillette des feuilles mortes. Dans le prochain journal, tous les détails vous seront transmis pour que vous puissiez bénéficier de ce nouveau service municipal.

RÉCUPÉRATION DES LAMPES FLUOCOMPACTES

Il est prouvé que les lampes fluocompactes consomment jusqu'à 75 % moins d'énergie et durent jusqu'à 10 fois plus longtemps que les ampoules à incandescence.

Par contre, à la fin de leur vie utile, il faut considérer les lampes fluocompactes comme des déchets domestiques dangereux, tout comme la peinture, les piles et les thermostats. Les lampes fluocompactes doivent être manipulées avec soin et éliminées de façon sécuritaire. Trois façons de disposer vos LFC s'offrent à vous :

- 1) Un bac est disponible à l'édifice près du bureau municipal pour recueillir les LFC.

- 2) Apportez-les à l'Écocentre situé à Lac-Mégantic au 5138, rue Pie XI aux heures d'ouverture suivantes : Lundi au vendredi 8h à 16h et le samedi de 9h à 13h.
- 3) Les déposer de façon sécuritaire dans un sac de plastique bien fermé au chemin lors de la collecte des résidus domestiques dangereux.

RÉCUPÉRATION DES TÉLÉPHONES CELLULAIRES

Comme les fabricants récupèrent majoritairement les appareils qu'ils ont vendus, n'hésitez pas à les retourner là où vous les avez achetés au lieu de les jeter. Certaines composantes des téléphones cellulaires risquent de causer des dommages environnementaux (plomb, arsenic, antimoine, béryllium, etc.)

Pour obtenir des informations supplémentaires sur le recyclage des téléphones cellulaires, consultez *L'ABC du recyclage à domicile* dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au www.recyc-quebec.qc.ca

MESURES D'URGENCE POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE

Avoir un plan et une trousse d'urgence afin de faire face aux premières 72 heures d'un sinistre peut faire toute une différence pour vous et votre famille afin de vous garder en sécurité. Ceci permet aux premiers intervenants à concentrer leurs ressources pour ceux qui ont un besoin urgent.

Afin de vous aider à ces préparatifs, le gouvernement du Canada propose différents outils dont un court vidéo intitulé *Préparer une trousse d'urgence familiale en langage simple*. Vous trouverez ce vidéo au lien Internet suivant http://www.preparez-vous.ca/index_f.asp Ce lien se

retrouve également sur le site Internet de la Municipalité dans la section Contact et liens utiles, liens gouvernementaux.

AFÉAS

Le 14 juin dernier eut lieu la 18^{ième} édition du Grand Tour cycliste du lac Mégantic. Comme par les années passées, le parcours prévoit un arrêt à l'édifice municipal de Piopolis pour la pause du midi. Pour cette édition, plus de 630 repas ont été offerts. Je veux remercier les membres de l'AFÉAS qui ont contribué à la préparation et au bon déroulement de ce dîner. Merci également aux autres bénévoles!

Jeannine Guérin Grenier, présidente de l'AFÉAS

CLUB DU BON TEMPS, FADOQ DE PIOPOLIS

Connaissez-vous l'assurance FADOQ Voyageur? Il suffit d'appeler la ligne FADOQ Assurance Voyage, au 1-888-833-3444, et les conseillers de SécuriGlobe répondront à vos questions. Vous devez fournir votre numéro de membre ainsi que la date d'expiration. Pour le plan de trois jours, il n'y a aucune question sur l'état de santé ni de limite d'âge.

Divers plans annuels avantageux sont également disponibles pour les membres qui voyagent régulièrement plus de trois jours. Pour les jours supplémentaires ou l'achat d'un plan annuel, il sera nécessaire de répondre, par téléphone, à un questionnaire médical tout simple. Parmi les protections en voici quelques-unes : la couverture de 2 millions de dollars pour les dépenses de soins de santé d'urgence, le rapatriement d'urgence et les frais paramédicaux. SécuriGlobe, le courtier, est partenaire du réseau FADOQ depuis près de cinq ans.

Clémence Grenier Lafontaine, présidente.

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Prenez bonne note que depuis le 27 juin 2009, la messe dominicale a lieu le samedi à 16h00.

En cette année du centenaire de l'église paroissiale, nous invitons toute la population à participer aux activités qui souligneront cet événement :

1. En vous procurant des billets pour le tirage du 25 juillet. Il sont disponibles auprès de tous les gestionnaires et au Magasin général. Plusieurs beaux prix locaux à gagner!
2. Venez en famille jouer à un «bingo fraternel» au centre communautaire le samedi 25 juillet à 19h00. Plusieurs beaux prix à gagner. Attention! Si vous avez des prix à donner au profit de l'église, lors de cette activité, avisez-nous! Nous irons les chercher ou apportez-les chez Lucie F. Grenier ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture. Merci!
3. Le dimanche 23 août à 10h00 : Messe solennelle du centenaire de l'église présidée par Mgr André Gaumont, concélébrée par notre curé et les autres prêtres présents. QUE TOUS CONSIDÈRENT CETTE INFORMATION COMME UNE INVITATION PERSONNELLE et en fasse part à toute la famille en dehors de la paroisse St-Joseph-des-Monts, de même que les activités qui suivent...
4. Après la messe, il y aura un rassemblement dans le cimetière pour une cérémonie au calvaire et près des vingt petites croix d'enfants inhumés sans monument. Une gerbe de fleurs sera déposée au pied de la pierre tombale de feu Alfred Gaumont, seul zouave inhumé à Piopolis. Nous demandons aux concessionnaires de fleurir leur

monument funéraire et ceux de leurs ancêtres dès maintenant si possible ou du moins pour le 23 août. Merci de votre collaboration!

5. Un buffet sera servi au centre communautaire. On procédera au lancement et à la vente du livre *Vie en Église de St-Zénon de Piopolis 1871-2009*. Contactez-moi au 819-583-4431 ou Lucie F. Grenier au 819-583-4714 pour nous aviser de votre intention de prendre le repas ou d'acheter le livre.
6. ATTENTION! Nous demandons la collaboration des gens du village pour donner un air de fête à leur demeure en installant des petits drapeaux à leur galerie. Si des personnes dans les rangs en ont, vous pourriez les prêter aux résidents de la rue Principale... Faites-nous le savoir en composant les numéros de téléphone inscrits ci-haut! Plus il y en aura, plus ce sera beau! Merci à l'avance pour votre implication!
7. S'il y a des paroissiens qui ont des photos anciennes de l'église, on pourrait les exposer durant l'été. Veuillez nous aviser le plus tôt possible.
8. Pour clôturer l'année du centenaire, nous avons fait un rallye-maison ayant pour thème *L'Église-Religion-Vêtements et cérémonies liturgiques*. Il est en vente actuellement auprès de Bibiane Lafontaine au 819-583-3832. Cinq prix en argent seront alloués dont deux de participation.
9. Cette année, nous aurons à vivre un grand changement au niveau du personnel de l'équipe de pastorale puisque Daniel Gilbert, notre curé depuis plusieurs années, nous quitte pour exercer son ministère dans la région de Compton. Il sera remplacé par l'abbé Léo Durocher. Le dimanche 12 juillet à 10h30, les huit secteurs de la paroisse Saint-Joseph-des-Monts soulignent son départ à l'occasion de la messe à

Notre-Dame-des-Bois. Le vendredi 31 juillet, le nouveau curé sera accueilli lors de la messe à La Patrie. Tous les paroissiens et paroissiennes sont invités à ces deux rassemblements. Parlons-nous en afin de faire du co-voiturage le plus possible.

ATTENTION!: Nous recommandons à vos prières notre organiste et responsable de la chorale, M. Jacques Bessette, décédé le 20 juin à l'âge de 63 ans.

Nous remercions Denis Martel, fils de feu Égide Martel, de venir de Montréal, sa fin de semaine de congé pour jouer de l'orgue à la messe dominicale.

P.S. : En cette année du centenaire de l'église, nous remercions Hugo Grenier médecin, fils de feu Jean-Marc Grenier, de nous avoir fait confiance en acceptant de nous prêter la lampe du sanctuaire qui avait été offerte à la Fabrique par les familles Grenier vers 1920. Elle était remise dans le grenier du presbytère depuis qu'on avait fait des transformations dans l'église. Références : Livre *L'histoire de Piopolis*, p.75 et 80 de Gilles Baril, ptre. Heureusement que Jean-Marc Grenier a démontré son intérêt au curé de l'époque, l'abbé Roger Cadieux, car elle aurait été sûrement vendue ultérieurement aux antiquaires comme bien d'autres objets du patrimoine religieux. En tant que présidente du Comité de gestion, j'ai tenu à transmettre ces informations à toute la population pour que soit connue la vraie version concernant cette magnifique lampe du sanctuaire. Venez l'admirer, ça vaut le déplacement! Les portes de l'église sont ouvertes tout l'été. Au nom de tous les gestionnaires «Bonnes vacances!».

Diane Lafontaine, présidente du Conseil de gestion et du Comité du centenaire de l'église St-Zénon de Piopolis
Téléphone : 819-583-4431